



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

COMPLÉMENT AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

À l'usage des futurs étudiants
de l'École internationale d'accompagnement Cybèle

Document actualisé en octobre 2023

École internationale d'accompagnement Cybèle

13 000 rue Sherbrooke est suite 304, Montréal, Québec, Canada, H1A 3W2

<https://www.ecolecybele.com> et contact@ecolecybele.com

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

COMPLÉMENT AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ce règlement d'ordre intérieur va de pair avec les conditions générales de vente et ne les remplace pas. Vous acceptez et signez automatiquement ces deux documents, lors de votre inscription. Votre preuve d'achat fait office de signature de ce document (téléchargeable sur la page des CGV du site).

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente - contrat de formation régissent les relations contractuelles entre :

L'ÉCOLE INTERNATIONALE D'ACCOMPAGNEMENT CYBÈLE INC.(1172286529) représentée par sa Présidente et Directrice Générale, Mme Nancy Richard, ci-après dénommée « L'École ».

Basée au : au 13 000 rue Sherbrooke est suite 304, Montréal, Québec, Canada, H1A 3W2.

Et toute personne physique ou morale qui passe une commande, qui s'inscrit à un programme de formation ou autre, sur les sites Internet de l'École, ci-après dénommée
« l'Étudiant ».

ATTENTION : Veuillez prendre connaissance des programmes pédagogiques en lien avec la formation choisie; ils sont disponibles sur la page de description des certifications sur les sites Internet.

Les contenus des formations sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible. Toutefois, si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité de l'École ne pourrait être engagée. L'École se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis le contenu de ses formations dans le but d'une amélioration continue.

ARTICLE 1 - BUT

Le présent règlement a pour but de garantir un environnement de travail et d'études propice à la réussite des étudiants et au bon fonctionnement de l'école.



ARTICLE 2 - ADHÉSION

Tous les étudiants de l'École internationale d'accompagnement Cybèle doivent adhérer à ce règlement. Ils en prennent connaissance, lors de la lecture de la section portant sur les conditions générales de vente, et l'acceptent alors au moment de la transaction d'achat. Ils en reprennent conscience, lors de leur adhésion à la plateforme de cours dans la section introduction. Une seconde confirmation leur est demandée (sans toutefois revenir sur l'accord initial).

Toute commande passée en ligne vaut adhésion et acceptation pleine et entière à ce présent règlement.

Pour l'application du présent règlement d'ordre intérieur, on entend par :

- **Personnel** : tout le personnel enseignant et non enseignant, quel que soit le caractère de sa désignation;
- **Direction générale** : administration générale de l'établissement scolaire et responsable de l'architecture et de la validation pédagogique;
- **Conseillère pédagogique / responsable de la supervision pédagogique** : responsable de faire appliquer la politique pédagogique émise par la direction générale et veille à l'expliquer aux directrices de faculté;
- **Directrices de faculté** : responsables de première ligne du suivi global des étudiants, notamment au niveau pédagogique et administratif (bulletins, suivis de cours, etc.);
- **Auteurs** : concepteurs des cours (création de contenu de formation dont les vidéos et les fascicules);
- **Formateurs** : animation, transmission et encadrement des étudiants visant l'intégration des savoirs dans la pratique (lives, mentorats, séminaires);
- **Assistants** : soutien dans leur mission les directrices de faculté et les formateurs (corrections et autres tâches déléguées).

ARTICLE 3 - HORAIRES ET VACANCES SCOLAIRES

Le calendrier scolaire annuel est disponible dans la section « introduction » de la plateforme de formation ainsi qu'à titre d'élément épinglé sur le groupe Facebook de mentorat des étudiants. Ce même calendrier se retrouve décortiqué dans les boîtes courriels de suivi étudiants (certification). Il se retrouve également à chaque page contact de tous nos sites web du consortium.



Les jours de fin de semaine sont considérés comme des jours fermés, tout comme les jours fériés du Canada, de la France, de la Belgique et de la Suisse. Ces jours sont notés comme fermés dans ledit calendrier scolaire.

Le délai de réponse aux diverses demandes par courriel est de 72 heures ouvrables.

Le délai de réponse et de correction est repris dans la section travaux et stages ci-dessous.

Les étudiants sont libres d'accéder à la plateforme de cours selon leurs disponibilités et à leur rythme. Toutefois, l'obtention du diplôme a des limites en temps et ne sera obtenu que sur certaines exigences (voir article 11) .

Durant les vacances scolaires, la plateforme de cours reste disponible et les étudiants peuvent continuer leur progression et passer les examens. Un support technique de base reste disponible, mais un délai plus important de réponse est demandé. Par contre, aucune tâche pédagogique ne sera effectuée (retours de courriels, feedbacks, rencontres en visioconférence, corrections, lives, etc.).

Dans le cas des formations/certifications en présentiel, les horaires de cours sont affichés dans la partie « introduction » de la plateforme de cours et sont également disponibles sur le site web de l'école. Les étudiants doivent être ponctuels et assister à tous les cours et examens prévus. Afin d'obtenir son diplôme volet séminaire/hybride, l'étudiant devra participer à 80 % de l'horaire établi, auquel cas seul le diplôme volet en ligne sera émis. Il est possible de rattraper des heures si et seulement si la prochaine session démarre et a de la place pour accueillir l'Étudiant.

ARTICLE 4 - ACTION ET MÉTHODE DE FORMATION

Les informations de l'étudiant et la gestion de son comptes sont repris sur le lien : <https://formations.ecolecybele.com/mon-compte-inscription/>

Il est possible via ce lien d'accéder à la partie «mes cours» ou en se rendant sur ce lien : <https://formations.ecolecybele.com/mon-compte/>

L'action de formation aura lieu en ligne ou en hybride (distanciel et session en présentiel).



Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, sont, notamment :

- **Méthodes pédagogiques** : alternance d'exposés théoriques et de mise en situation pratiques (exercices d'analyse, travail collectif et/ou individuel sur cas concrets, QCM...).
- **Moyens techniques** : support de formation remis à l'apprenant (vidéos, fascicules au format PDF, notes de cours, podcasts...).
- **Dispositions d'accessibilité** : si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter l'école à contact@ecolecybele.com. Lors d'une rencontre (par téléphone ou visio), notre référent handicap étudiera avec vous les différents aménagements et adaptations que nous pourrions mettre en œuvre pour favoriser votre apprentissage. Dans le cas où nous ne puissions pas répondre à votre besoin, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires identifiés.
- **Dispositions d'accueil nécessaires en cas de session en présentiel** : salle de formation, support de projection.
- **Dispositions d'accueil nécessaires en cas de session en distanciel et en hybride** : accès à la plateforme, réunions mensuelles par visioconférence, groupe étudiants Facebook, support par courriel.
- **Modalités d'évaluation** : chaque apprenant devra effectuer des travaux de rédaction, de création de supports à destination de leur future clientèle ainsi que des QCM entre chaque section de la plateforme (80 % de note de passage). De plus, l'apprenant devra organiser et gérer un certain nombre de rencontres (en fonction de la certification), afin de valider son stage et donc sa certification.

Le **nombre d'heures de formation** est estimé en fonction d'une multitude de facteurs :

- Temps de lecture et d'écoute des fascicules, vidéos, podcast, etc.;
- Temps d'intégration, étude des savoirs et passage d'examens;
- Temps d'intégration des savoirs faire et savoir être;
- Réunions mensuelles, lives, mentorats;
- Recherche, conception et élaboration des travaux;
- Préparation des stages;
- (liste non exhaustive).

Il est possible suivant votre niveau d'expérience antérieure thématique et technologique, ainsi que votre facilité d'apprentissage, que ce temps soit raccourci ou augmenté. Le nombre d'heure n'est donné qu'à titre d'information et l'École ne pourra pas être tenue responsable si cela ne correspond pas à votre réalité.



ARTICLE 5 - COMPORTEMENT

Les étudiants doivent respecter les autres étudiants, les membres du personnel et les visiteurs de l'école. Les comportements discriminatoires, violents ou irrespectueux ne seront pas tolérés. Un comportement abusif pourrait être la cause d'un renvoi sans possibilité de remboursement et sans vous dégager de vos obligations financières. Veuillez vous référer aux conditions générales de vente/contrat de formation.

Les Étudiants et le Personnel doivent adopter une tenue vestimentaire sobre et décente, adaptée à la vie en communauté et au caractère sérieux des études.

ARTICLE 6 - CONTACT

- Question générale et renseignements : contact@ecolecybele.com
- Question financière : comptes@ecolecybele.com
- Support technique : support@ecolecybele.com
- Demande de validation des acquis ou adaptation pour handicap : vieetudiante@ecolecybele.com
- Plaintes : direction@ecolecybele.com

Le service registrariat se tient à votre disposition, pour toute demande de document registrariat@ecolecybele.com.

Vous trouverez une section dédiée aux demandes les plus courantes sur le site de la plateforme, ainsi qu'une possibilité de déposer un ticket de demande: <https://formations.ecolecybele.com/premiers-secours/>

Une fois inscrits, les étudiants reçoivent les courriels de contact de leur directrice de Faculté et de leurs formateurs. C'est l'adresse courriel de référence pour l'étudiant. Nous ne répondons qu'au demande par courriel; **aucun autre moyen de communication ne sera accepté** (messenger, whatsapp, etc.). Lors des jours ouvrables, veuillez compter un délai de 72 heures :

Faculté École Naturopathe : certification@faculteecolenaturopathocybele.com

Faculté École Doula : certification@faculteecoledoulacybele.com

Faculté de Coaching : certification@facultedecoachingcybele.com

Faculté de Fin de Vie : certification@facultedefindeviacybele.com

Faculté d'Andragogie : certification@facultedandragogiecybele.com



Nous vous conseillons d'enregistrer les adresses courriels des différents contacts de l'ÉCOLE INTERNATIONALE D'ACCOMPAGNEMENT CYBÈLE INC. et de vérifier régulièrement vos spams !!!

ARTICLE 7 - TRAVAUX

Les étudiants sont responsables de la sauvegarde de leurs travaux et sont tenus de respecter les règles de propriété intellectuelle (tolérance zéro pour le plagiat interne et externe, avec note au dossier académique).

Il n'y a pas de délai maximum pour la remise des travaux, mais un délai global maximum est imposé pour obtenir votre diplôme (voir article 11).

Les explications des travaux ainsi que les grilles d'évaluation se trouvent sur la plateforme. Un feedback écrit vous sera envoyé suivant les délais prévus sur la plateforme. Attention : aucun feedback ne sera rendu durant les congés scolaires.

En cas d'échec (note de passage à 80 %), un processus pédagogique est mis en place, afin de vous permettre une remédiation.

- Premier échec : vous aurez la possibilité de représenter ce travail à nouveau.
- Deuxième échec : vous devrez rendre un travail supplémentaire.
- Troisième échec : un mentorat supplémentaire à vos frais vous sera demandé (90 \$ CA / 60 euros / 60 CHF). Passé 2 échecs, peu importe la cotation et si réussite, la note seuil de 80 % sera toujours octroyée.

ARTICLE 8 - EXAMEN

Vous passez vos examens en ligne via la plateforme de cours, en tout temps, même lors des congés scolaires.

Vous passez vos examens quand vous le désirez et il n'y pas de délai maximum, mais un délai global maximum est imposé pour obtenir votre diplôme (voir article 11).

Nous vous demandons de bien étudier votre matière avant de vous lancer. Installez vous dans un environnement calme.

La note de passage est de 80 %.



En cas d'échec, un processus pédagogique est mis en place afin de vous permettre une remédiation.

- Premier échec : vous aurez la possibilité de passer cet examen à nouveau.
- Deuxième échec : veuillez prendre contact avec votre directrice de Faculté; il vous sera demandé un travail supplémentaire et c'est la réussite de ce travail qui vous permettra de repasser votre examen. Passé 2 échecs, peu importe la cotation et si réussite, la note seuil de 80 % sera toujours octroyée.

ARTICLE 9 - MENTORAT

Les rencontres individuelles en visioconférence sont obligatoires (mentorats), mais peuvent être prises suivant l'agenda de l'Étudiant via un lien de rendez-vous. Il s'agit de façon générale d'un mentorat à la fin de chaque niveau de cours. Il n'y pas de délai maximum pour prendre vos RDV, mais un délai global maximum est imposé pour obtenir votre diplôme (voir article 11).

Pour toute annulation, les étudiants doivent écrire à l'adresse de la personne avec qui ils ont pris rendez-vous et fournir un préavis d'au moins 24 heures. Les étudiants qui ne se présentent pas au rendez-vous ou qui annulent à moins de 24 heures d'avis recevront d'abord un avertissement et une note sera mise au dossier académique.

Si la situation se reproduit, les étudiants devront alors déboursier les frais de la rencontre (90 \$ CA / 60 euros / 60 CHF).

Il ne sera pas possible de recevoir son diplôme sans avoir participé aux rendez-vous de mentorats individuels prévus ou exigés.

Cas particuliers :

Il vous est possible de réserver des rencontres de mentorats individuels supplémentaires au coût de 90 \$ CA / 60 euros / 60 CHF, si vous le désirez. Veuillez prendre contact avec votre Directrice de Faculté pour procéder.



Certains rendez-vous supplémentaires sont parfois exigés par le Personnel, afin de vous soutenir de façon plus personnalisée. Lors d'une première rencontre du genre, cette dernière vous est offerte gracieusement. Si cela ne permet toujours pas d'obtenir la posture professionnelle requise pour atteindre les standards et exigences de l'école, un rendez-vous supplémentaire payant sera exigé pour obtenir votre diplôme au coût de 90 \$ CA / 60 euros / 60 CHF.

Dans le cas d'une annulation ou d'une absence d'une formatrice ou d'une assistante à une rencontre de mentorat, le rendez-vous sera reporté sans frais. L'École met tout en place pour que ce cas de figure se présente le moins souvent possible ou du moins d'assurer un remplacement. Si la situation se reproduisait trop fréquemment, en cas d'abus, une plainte pourrait être déposée par courriel à direction@ecolecybele.com

Les réunions mensuelles et les lives sont facultatifs, mais vivement conseillés.

Dans le cas de rencontres en visioconférence, il est possible que pour des raisons de santé ou organisationnelles un événement doive être reporté. D'autres dates seront proposées, mais ne peuvent pas être remboursées, de même pour les frais engendrés (frais de déplacement, etc.).

ARTICLE 10 - STAGES

Durant les stages, nous demandons des accompagnements avec votre future clientèle et de créer des mini-conférences pendant lesquels vous vous enregistrez.

Vous devez remettre chaque partie de stage suivant les modalités reprises sur la plateforme. Un feedback écrit est prévu après chacun. Lorsque l'intégralité de vos stages sont effectués, un mentorat en visioconférence de fin de certification est prévu et sera à prendre suivant votre agenda (voir article 9).



En cas d'échec (note de passage à 80 %), un processus pédagogique est mis en place, afin de vous permettre une remédiation.

- Premier échec à un des stages : un mentorat supplémentaire sans frais vous sera imposé.
- Deuxième échec à un des stages : il vous sera demandé de repasser le stage déficient.
- Si l'échec se renouvelle pour la troisième fois, vous devrez repasser intégralement vos stages avec un supplément pour l'encadrement additionnel, à savoir 4 heures au coût 90 \$ CA / 60 euros / 60 CHF de l'heure. Passé 2 échecs, peu importe la cotation et si réussite, la note seuil de 80 % sera toujours octroyée.

Sans cela, il vous sera impossible d'obtenir votre diplôme.

Il n'y a pas de délai maximum pour la remise de vos stages, imposé par l'École, mais un délai global maximum est imposé pour obtenir votre diplôme (voir article 11).

Il n'y a pas d'assurances prévues par l'école durant vos stages. Certaines associations professionnelles en proposent; il est de votre responsabilité de prendre contact avec eux si vous le désirez. Nos diplômes et certifications ne nous permettent pas de vous assurer l'intégration à une association professionnelle et cela même si elles sont partenaires et affichées sur nos sites. Les conditions imposées pour y intégrer sont de leurs droits et responsabilités. Nous ne pouvons être tenu responsables de tout refus d'intégration ou de modification de partenariat. Le service de registrariat se tient à votre disposition pour toute demande de document: registrariat@ecolecybele.com.

Chaque programme pédagogique contient les grandes lignes des modalités de stage. Leur critères d'évaluation et exigences spécifiques seront fournis sur la plateforme de cours à la fin de votre cursus théorique.

Il ne vous est pas possible de débiter vos stages sans avoir transmis ni signé au préalable la charte éthique des valeurs Cybèle, à votre directrice de Faculté.



À travers le stage, nous évaluerons l'intégration des savoirs, savoir-être et savoir-faire, dans ce cadre, il n'est pas possible de les débiter avant la fin de la partie théorique. Une posture professionnelle fait référence à l'ensemble des attitudes, comportements et actions adoptés par une personne dans le cadre de son travail ou de sa profession.

Elle peut inclure des aspects tels que la communication efficace, la gestion de son temps et de ses priorités, l'écoute active, la capacité à travailler en équipe, la résolution de problèmes, la prise de décisions éclairées, la gestion des conflits, la présentation professionnelle, la capacité à s'adapter à des situations changeantes, la gestion de son stress, la recherche d'opportunités d'apprentissage et de développement et le respect des normes et des valeurs éthiques de sa profession.

Article 11 - Obtention du diplôme

Nous nous engageons à vous délivrer une attestation de participation à la fin ET lors de la réussite de votre cursus.

Il est possible, si l'équipe pédagogique le justifie, qu'il vous soit demandé de revoir votre posture professionnelle, vos travaux, vos actes ou vos propos.

Le paiement de la formation n'oblige **l'ÉCOLE INTERNATIONALE D'ACCOMPAGNEMENT CYBÈLE INC.** qu'à la livraison de la formation.

L'obtention du diplôme n'est possible qu'en répondant aux exigences de la certification (note de passage à 80 % ET posture professionnelle adéquate). Il est possible que **l'ÉCOLE INTERNATIONALE D'ACCOMPAGNEMENT CYBÈLE INC.** vous refuse le diplôme, si vous ne répondez pas à ces exigences. Dans ce cas, il est possible qu'un surplus de travail vous soit demandé, un renouvellement de certains cours qui peut engendrer des coûts supplémentaires pour l'encadrement additionnel (voir règlement d'ordre intérieur).

L'ÉCOLE INTERNATIONALE D'ACCOMPAGNEMENT CYBÈLE INC. se réserve le droit d'émettre uniquement une attestation de participation, dans certains cas.



ATTENTION : des délais globaux maximum sont prévus pour l'encadrement pédagogique, incluant les corrections de travaux, les rencontres de mentorat et les stages.

Bien que vous ayez accès à vie à la plateforme, et sans limite de délai pour l'obtention de votre diplôme, vos frais de scolarité couvrent les frais durant la période prévue. Si vous deviez dépasser ce délai, des frais supplémentaires pourraient vous être chargés pour l'encadrement pédagogique, sans oublier le fait que les modalités d'évaluation pourraient avoir changé entre-temps, de là découlent les frais supplémentaires.

Ce nombre d'années correspond au double du nombre d'heures moyen d'obtention de la certification.

Les passerelles se verront octroyer le même délai additionnel qu'une certification unitaire (sauf pour le passage en ligne/hybride). En ce qui concerne les packs, les délais se verront additionner suivant le nombre de certifications choisies.

Si vous avez besoin d'un plan d'étude personnalisé, le département de la vie étudiante peut vous accompagner.

Certification	Délais globaux d'encadrement prévus
Doula & Coach périnatale - Doula périnatale	3 ans
Thanadoula	3 ans
Coaching familial	4 ans
Naturopathie familiale - Naturopathie périnatale	4 ans
Naturopathie générale	6 ans
Andragogie	6 ans



Dans le souci d'assurer la réussite et la satisfaction de nos étudiants, nous avons établi des délais maximaux. Ces délais ont été soigneusement définis, afin de réduire au minimum les risques d'échec et d'abandon, tout en garantissant à nos étudiants un encadrement complet et rapide pour l'obtention de leur certification.

Notre objectif premier est de permettre à chaque personne inscrite de bénéficier du soutien et des ressources nécessaires pour mener à bien leur projet professionnel, grâce à l'acquisition de compétences précieuses. Ces délais maximaux sont conçus pour créer un environnement propice à la réussite de nos étudiants et à la réalisation de leurs aspirations professionnelles.

Nous comprenons que la vie est ponctuée d'aléas et de défis imprévus qui peuvent avoir un impact sur le parcours de nos étudiants. Par conséquent, en tant qu'école soucieuse du bien-être de ses étudiants, nous reconnaissons qu'il peut y avoir des circonstances exceptionnelles telles que des congés de maternité/paternité, des congés de maladie, des périodes de deuil ou perte d'emploi qui peuvent nécessiter un temps supplémentaire pour l'obtention de la certification.

Nous tenons à souligner que notre règlement n'est pas une mesure draconienne stricte, mais plutôt un guide général. Dans un esprit d'humanité et de compréhension, nous encourageons nos étudiants à faire part de leur situation en envoyant une demande officielle de prolongation au département de la vie étudiante à l'adresse suivante : vieetudiante@ecolecybele.com.

Nous évaluerons chaque demande de prolongation de durée de manière individuelle, dans le but de soutenir nos étudiants à surmonter les obstacles imprévus et à atteindre leurs objectifs académiques de manière équitable et réaliste.



De plus, il est possible que l'ÉCOLE INTERNATIONALE D'ACCOMPAGNEMENT CYBÈLE INC. vous avertisse de sa désolidarisation post-diplôme, si elle considère que votre pratique ne correspond plus à ses valeurs. Il vous sera alors demandé d'enlever tout lien nous liant dans votre visibilité publique (site Internet, réseaux sociaux, produits marketing, etc.).

Nos diplômes ne nous permettent pas de vous assurer l'intégration à une association professionnelle et cela même si elles sont partenaires et affichées sur nos sites. Les conditions imposées pour y intégrer sont de leurs droits et responsabilités. Nous ne pouvons être tenu responsables de tout refus d'intégration ou de modification de partenariat.

ARTICLE 12 - PRÉSENCE AU SÉMINAIRE

Un nombre minimum de participants est nécessaire pour que les séminaires soient valides. Si un présentiel devait être annulé pour raisons de santé, un nombre de participants minimum non atteint, un cas de force majeure (liste non exhaustive), certains choix pourront être proposés à l'Étudiant (autres lieux, autres dates, remboursement de la partie séminaire, etc.). Un remboursement total ne se fera pas passé le délai de rétractation, puisque l'Étudiant aura eu accès à la partie en ligne.

Un taux de présence de 80 % minimum est demandé aux séminaires, afin d'obtenir l'attestation de participation de la certification en Hybride et si les exigences requises le permettent, l'obtention du diplôme correspondant. Si ce taux n'est pas atteint, la certification sera automatiquement considérée comme «en ligne» sans remboursement de la différence entre les 2 types de certification.

Report des séminaires dans leur totalité : il est possible de reporter 1 fois les jours de séminaires dans leur globalité (pas de report partiel), si et seulement si :

- Le premier jour est dans un délai de plus d'un mois;
- Un seul report est possible;
- La prochaine session est organisée et non complète.

Si toutes ses conditions ne sont pas remplies, la certification sera automatiquement considérée comme "en ligne" sans remboursement de la différence entre les 2 types de certification.



ARTICLE 13 - UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS

Dans le cas des formations/certifications en présentiel : les équipements et le matériel mis à la disposition des étudiants (ordinateurs, salles de travail, bibliothèque, etc.) doivent être utilisés avec soin et respect. Les étudiants doivent également respecter les horaires d'ouverture de ces équipements.

ARTICLE 14 - ENGAGEMENTS DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE D'ACCOMPAGNEMENT CYBÈLE

- À respecter chaque étudiant dans sa dignité et lui accorder une attention égale aux autres étudiants.
- À lui donner un accès en ligne au programme de certification choisi et cela dès la première mensualité perçue. Nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour vous permettre ces accès, mais nous ne pouvons être tenus responsables de difficultés techniques ou d'inaccessibilité temporaire pour raison de maintenance.
- À lui donner accès au groupe Facebook privé.
- À lui accorder l'attention nécessaire, personnalisée et prévue à l'élaboration et l'évolution de son projet professionnel.
- À donner ses cours de façon neutre, sans aucun jugement et dans le respect des convictions et des croyances de chacun.
- À mettre à jour ses formations continuellement. Si vous remarquez des propos inexacts, veuillez en informer votre formateur.
- À travailler pour la promotion et la reconnaissance des futur(e)s professionnel(le)s dans la société.
- À délivrer l'attestation de participation à la certification et si les critères d'exigences le permettent, le diplôme correspondant.

ARTICLE 15 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Tous les devoirs, préparations et créations de l'Étudiant lui appartiennent à titre de propriété intellectuelle. Il convient, s'il le désire (et à sa charge), de le faire protéger pour une reconnaissance officielle. Il pourra donc les utiliser dans sa pratique future.
- Néanmoins, l'École se réserve le droit de les utiliser uniquement à titre d'exemple dans le cadre de la promotion de l'École ou de ses formations envers les autres élèves, en mentionnant le nom de l'Étudiant qui peut en revendiquer la création.
- Pour toute autre utilisation, l'École devra avoir obtenu un accord écrit de l'Étudiant.
- Tolérance zéro pour le plagiat, respect des droits d'auteur interne et externe, avec note au dossier académique.



ARTICLE 16 : CONFIDENTIALITÉ

- **Rencontres filmées** : avec votre accord, certaines réunions de groupe peuvent être filmées, enregistrées et retransmises dans le cadre de la certification pour les autres étudiants. Si vous ne le désirez pas, vous avez le droit de déconnecter votre caméra durant ces réunions.
- **Présentiel-Séminaire-hybride** : un document vous est remis, afin de nous permettre ou non le droit d'utiliser des vidéos et/ou photos où vous apparaissez.

ARTICLE 17 : LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTUDIANT

- Une fois le délai de rétractation de 14 jours passé, l'Étudiant s'engage à payer l'entièreté de sa certification, selon les délais et mensualités convenus. En cas de difficulté, il doit prendre contact avec l'École (comptes@ecolecybele.com) pour envisager une médiation voire un étalement supplémentaire, mais la certification restera due dans son entièreté de même en cas d'abandon. L'École se réserve le droit d'entamer des poursuites, si cela devait être le cas.
- L'Étudiant s'engage à ne pratiquer le métier ambitionné par sa certification et à en revendiquer le titre qu'une fois le diplôme obtenu.
- L'Étudiant s'engage à ne pas reproduire ou copier des œuvres ou images protégées par des droits d'auteur ou étant sous protection intellectuelle sans référencer explicitement sa provenance. Cela étant de sa responsabilité, l'École se décharge de toutes réclamations et/ou pénalités provenant du non-respect de cette clause.
- Le programme du cours à proprement dit (syllabus et vidéos s'y rapportant) sont protégés et ne peuvent donc, en aucun cas, être utilisés, copiés ou retransmis dans un cadre autre que votre certification. Cela ne concerne pas les vidéos, films, livres, articles extérieurs proposés.
- L'Étudiant s'engage à fournir au minimum une fois durant sa formation, un témoignage écrit et/ou filmé sur une partie et/ou l'entièreté de la formation de l'École Cybèle. Il accorde que l'on utilise son nom ou un pseudo et/ou son image (photo ou vidéo) suivant ce qu'il nous aura fourni par courriel. Ce témoignage sera utilisé à des fins de promotion de l'École.
- L'Étudiant s'engage en tout temps à faire la promotion de l'École. Il s'interdit le droit de dénigrer, décrédibiliser l'École et/ou ses dirigeants et formateurs de n'importe quelle façon que ce soit (oralement, sur Internet, réseaux sociaux, écrits, etc.).



ARTICLE 18 - SANCTIONS ET PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

En cas de non-respect de ce règlement, des sanctions pourront être prises à l'encontre des étudiants concernés. Ces sanctions pourront aller d'un simple avertissement à une exclusion définitive de l'École sans possibilité de remboursement et sans renonciation des sommes dûes.

Types de faute :

- Légère : manquer une rencontre de mentorat, ne pas appliquer les suggestions apportées, posture professionnelle défaillante ou manquant de neutralité.
- Moyenne : plagiat, posture professionnelle toujours défaillante malgré les conseils, posture professionnelle défaillante en stage, harcèlement (surcharge de messages et messages envoyés par les voies non officielles).
- Grave : manquer fréquemment une rencontre de mentorat, insulte, plagiat plus d'une fois.
- Liste non exhaustive.

Étapes :

- En cas de faute légère, un avertissement par courriel sera envoyé.
- En cas de faute moyenne et/ou récidivante, la conseillère pédagogique sera avertie et un comité sera formé en vue d'une analyse de la conséquence en découlant (pouvant aller d'un avertissement jusqu'à une redirection vers le conseil de direction).
- En cas de faute grave et/ou multiples, le conseil de direction se réunira, afin d'établir la sanction (pouvant aller jusqu'au renvoi définitif sans possibilité de remboursement et sans renonciation des sommes dues).

Toutes communications avec les étudiants se font par courriel. Il est du devoir de l'Étudiant de poser les actions adéquates en vue de recevoir ces courriels (enregistrer les adresses courriel de l'école, vérifier ses pourriels, etc.). La responsabilité de l'École ne pourra être engagée pour la raison de non réception de courriel.

ARTICLE 19 - RÉVISION DU RÈGLEMENT

Ce règlement pourra être révisé à tout moment par le conseil d'administration de l'École constitué des membres de la haute direction. Les étudiants seront informés de toute modification par courriel.

